

Coronavirus (COVID-19) La Ville de Magog applique les mesures relatives au palier d'alerte maximale (zone rouge)

Magog, le 11 novembre 2020 – Puisque le gouvernement du Québec a décrété que l'Estrie passera au palier d'alerte maximale, appelée la « zone rouge », dès 00 h 01, dans la nuit du mercredi 11 au jeudi 12 novembre, la Ville de Magog annonce la mise en place des mesures additionnelles exigées et modifie son offre de services.

Aréna

L'aréna demeure ouvert pour les activités suivantes seulement :

- Patinage libre
- Activités sportives liées aux programmes Sport-études (Les Cantonniers de Magog) et à la concentration hockey (Les Carnicas) de l'école secondaire de la Ruche

Toutes les autres activités sont annulées.

Bibliothèque Memphrémagog

Seul le comptoir du prêt sera ouvert à la Bibliothèque Memphrémagog. Les abonnés pourront faire leur choix de documents (livres pour adultes, adolescents ou enfants, des jeux de société, des DVD, etc.) à emprunter en consultant le répertoire du catalogue Regard sur le [site Internet de la bibliothèque](#) pour réserver au préalable les documents qu'ils veulent emprunter.

Tous les documents prêtés auront été placés en quarantaine pendant 24 heures.

L'horaire du service de prêts sans contact est le suivant :

- mercredi et jeudi : 13 h à 19 h
- vendredi et samedi : 10 h à 15 h

Le retour des documents devra se faire uniquement par la chute à livres extérieure, qui est ouverte en tout temps.

Pour plus d'information ou pour de l'aide pour effectuer des réservations :



819 843-1330, poste 899
biblio@ville.magog.qc.ca

Programmation et infrastructures culturelles

Les activités offertes dans le cadre de la programmation culturelle automnale qui devaient se tenir sur place sont annulées sans exception, et ce, jusqu'à la fin de l'année 2020. Les personnes qui ont fait l'achat de billets seront contactées dans les prochains jours afin de recevoir un remboursement.

Les activités virtuelles sont maintenues. La programmation est disponible sur le [site Internet](#).

De l'information supplémentaire suivra quant au Centre d'arts visuels de Magog. Des vérifications doivent être faites afin de savoir s'il peut demeurer ouvert.

Autres services et infrastructures

L'écocentre, les modules de jeux et le parc canin demeurent ouverts.

Carte de citoyen

Un nouvel abonnement ou un renouvellement de la carte de citoyen doit se faire en ligne en remplissant le [formulaire](#) et en soumettant des documents numérisés.

Plus de détails sur l'émission de la carte de citoyen sont disponibles sur le [site Internet](#).

Bâtiments municipaux

Les bâtiments municipaux demeurent ouverts au public, mais les citoyens sont accueillis uniquement sur rendez-vous. La prise de rendez-vous doit se faire par téléphone au 819 843-3333, en utilisant le répertoire téléphonique ou en faisant une demande auprès d'une préposée au service à la clientèle. Des informations supplémentaires sur la prise de rendez-vous et sur les heures d'ouverture des bâtiments municipaux sont disponibles sur le [site Internet](#) de la Ville de Magog.

Pour plus de sécurité et pour des raisons d'efficacité, la Ville recommande de privilégier les services en ligne qui sont de plus en plus nombreux et qui ont démontré leur efficacité pendant les mois de fermeture des bureaux municipaux. Les informations relatives aux services en ligne et aux modes de paiement acceptés peuvent être consultées sur le [site Internet](#).



Ces nouvelles façons de faire ont été établies pour s'adapter aux réalités imposées par la crise sanitaire. La Ville de Magog fait appel à la compréhension de la population et rappelle que les échanges avec les employés municipaux doivent être faits de façon respectueuse en tout temps.

Sauf exception pour certains organismes (liés au secteur de la santé ou autres exceptions dictées par la santé publique), les activités devant se tenir dans les salles de réunion du centre communautaire sont annulées. Les citoyens sont invités à communiquer avec les organismes pour plus d'information.

Séances du conseil

Les séances du conseil municipal se tiendront à huis clos à compter du lundi 16 novembre.

Les séances seront télédiffusées sur les ondes de NousTV et webdiffusées en direct sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la Ville de Magog.

Il est possible pour les citoyens de poser des questions à distance pendant la séance en commentant le fil de la publication en direct sur la page Facebook de la Ville de Magog ou en composant le 819 843-3333, poste 444.

Recommandations de la santé publique

Depuis le début de la pandémie, la Ville de Magog suit les recommandations du gouvernement du Québec et continuera d'agir afin de s'assurer de contribuer à limiter la propagation du virus. Elle invite tous les citoyens à continuer d'appliquer rigoureusement les mesures d'hygiène reconnues et les recommandations gouvernementales afin de limiter la propagation, sauver des vies et réduire la durée de cette deuxième vague.

La Ville s'engage à communiquer toute information par rapport à la reprise des services et aux changements des mesures en vigueur lorsqu'il en sera question.

La liste complète des mesures à respecter se trouve au quebec.ca/zonerouge.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

